

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SERENITY – part I (ISIN : FR0011046069)

Ce Fonds de droit français est géré par RMA Asset Management

• Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds a pour objectif, sur la durée de placement recommandée de un an, d'obtenir une performance annualisée supérieure à l'EONIA capitalisé + 0.50%. La volatilité se situera en moyenne autour de 2% l'an. La gestion repose sur la mise en place d'une allocation d'actifs diversifiée permettant d'arbitrer de manière flexible le portefeuille entre les poches actions internationales, obligations internationales, monétaire euro et, à titre accessoire, matières premières, en cherchant à maîtriser la volatilité de l'ensemble.

L'allocation entre les classes d'actifs est définie par un modèle quantitatif développé par la société de gestion. En se basant sur l'historique des performances des différentes classes d'actifs (étude des tendances et de la volatilité) le modèle quantitatif détermine une allocation permettant de bénéficier des perspectives de rendement de chaque classe d'actifs avec un objectif de préserver la performance passée.

Le Fonds est exposé entre 0% et 30% de son actif aux actions et entre 0% et 100% de son actif aux obligations pour une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et +8. L'exposition au marché monétaire euro peut varier entre 0% et 100% de son actif. L'exposition aux marchés de matières premières peut varier entre 0% et 10% du portefeuille. Le cumul de ces expositions ne peut être supérieur à 100% de l'actif, de ce fait le Fonds n'est pas surexposé.

Le Fonds peut investir jusqu'à 20% de son actif dans des actions en direct appartenant à la catégorie des grandes capitalisations des pays de l'OCDE et jusqu'à 100% de son actif en obligations et autres titres de créances, garantis ou non garantis, émis par des états souverains membres de la zone euro, les Etats-Unis ou

le Japon, ou émis par des entreprises, libellés en euros, en US dollars, ou en yens.

Il peut être exposé, jusqu'à 10% de son actif et exclusivement par l'intermédiaire d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissements de droit étranger et de produits dérivés, au risque actions des pays émergents.

Le Fonds peut intervenir sur des instruments monétaires, notamment des OPCVM, FIA ou fonds d'investissements de droit étranger monétaires, des prises en pension et des TCN. Les instruments de la catégorie « High Yield » (notation par exemple inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou Baa3 selon Moody's ou jugée équivalente par la société de gestion) et non notés ne dépassent pas 20% de l'actif. Les actifs hors zone euro sont couverts systématiquement contre le risque de change. Dans tous les cas, la sélection des instruments financiers ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation mais repose également sur une analyse interne du risque de crédit, la société de gestion privilégiant sa propre analyse pour décider la cession ou l'acquisition d'une ligne.

Le Fonds peut intervenir sur les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés et organisés de devises, actions, et taux.

La durée minimale de placement recommandée est de 1 an.

Le Fonds capitalise ses revenus.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts chaque jour au plus tard à 12h. La valeur liquidative est établie quotidiennement (J). Les règlements sont effectués en J+2.

• Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associé à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne

signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds n'est pas garanti en capital.

Le Fonds se situe actuellement au niveau 3 de l'indicateur synthétique en raison de son allocation d'actifs flexible, générée par sa méthodologie de gestion quantitative.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi le Fonds peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

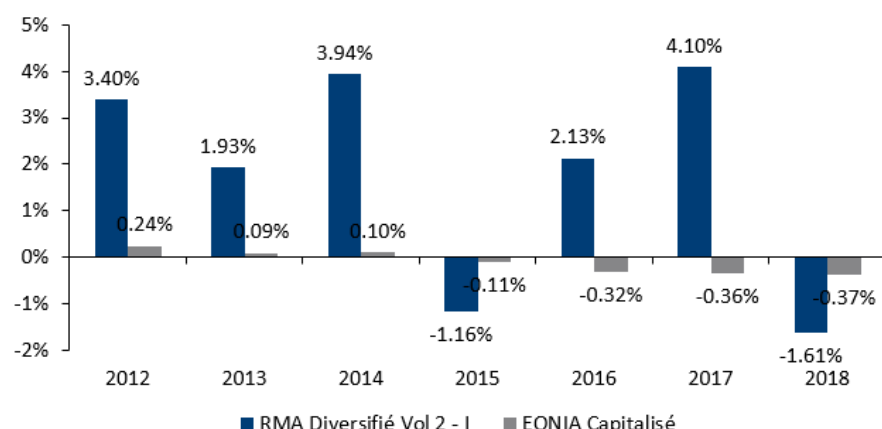
• Frais

Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	Néant	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	Néant	Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	1,03%	Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2018. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ce pourcentage exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autres Fonds.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines conditions		
Commission de performance	10% TTC maximum au-delà du maximum entre l'EONIA capitalisé + 0,50% et 0,50% Commission prélevée sur l'exercice précédent, clos en juin 2018 : 0,19%	

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur les frais du Fonds dans le passage intitulé « Frais et commissions » en pages 11 et 12 dans le prospectus disponible sur le site internet www.rma-am.com ainsi qu'auprès de RMA Asset Management, 3 rue Boudreau, 75009 Paris.

• Performances passées



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Le Fonds a été créé le 24/06/2011.

Date de création de la part : 24/06/2011.

Les performances sont calculées en euro.

Indicateur de référence : EONIA capitalisé.

• Informations pratiques

Le dépositaire du Fonds est CACEIS Bank.

Le prospectus du Fonds, les derniers documents annuels et périodiques réglementaires sont disponibles en français et adressés sur simple demande écrite auprès de RMA Asset Management, 3 rue Boudreau, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet www.rma-am.com. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet www.rma-am.com.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de RMA Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds. Le Fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus complet du Fonds ou sur le site internet www.rma-am.com. Les détails de la politique de rémunération actuelle sont disponibles sur le site www.rma-am.com, ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
RMA Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16/01/2019.